

Minister for

Ministre du International Trade Commerce extérieur

## STATEMENT **DISCOURS**

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

87/22

Allocution de 1'honorable Pat Carney, ministre du Commerce extérieur, à l'occasion du dîner annuel de la Presse canadienne

TORONTO, HÔTEL WESTIN Le 15 avril 1987



Bonsoir Mesdames et Messieurs. C'est pour moi un grand plaisir de me trouver ici ce soir. Étant moi-même ancienne journaliste, ce dîner m'intéresse tout particulièrement.

On pourrait dire que l'expérience à la fois du journalisme et de la politique confère un avantage unique, un atout certain. Comme on dit, si la politique vous réussit, elle vous apportera de nombreuses satisfactions; si elle ne vous réussit pas, vous pourrez toujours écrire un livre.

Le Commerce extérieur est devenu une question de la plus haute importance pour notre pays. L'économie mondiale change tous les jours. De nouveaux concurrents surgissent. De nouveaux produits sont mis au point. De nouveaux marchés s'ouvrent.

Mais d'autres marchés se ferment. Il n'est pas exagéré d'affirmer que le système commercial international a été sollicité jusqu'à la limite.

Nous pouvons constater cette tension sur divers fronts. En janvier, les États-Unis et la Communauté européenne se sont disputés au sujet de l'élargissement de cette dernière. Les États-Unis ont dressé la fameuse liste d'articles au sujet desquels ils menaçaient d'imposer des restrictions. La crise a été évitée à la onzième heure.

Plus récemment, les États-Unis et le Japon se disposaient à lutter au sujet de la brûlante question des semi-conducteurs. Alléguant que le Japon avait violé une entente visant à mettre fin au différend, les États-Unis ont annoncé des mesures de rétorsion. La visite du premier ministre Nakasone à Washington n'a pas réussi à désamorcer cette crise.

Même l'observateur le moins attentif des politiques américaines sait que l'on tient des propos intransigeants en matière de commerce dans les salles du Congrès. Alors que le déficit américain n'a jamais été aussi lourd, le Congrès cherche des responsables de la situation. Lire certaines propositions législatives, c'est lire une litanie de mesures protectionnistes.

Ce soir, j'aimerais vous parler de ce que le premier ministre a appelé une question économique d'importance historique pour ce pays.

La marée du protectionnisme monte depuis un certain temps. Le premier ministre a fait preuve d'une grande prévoyance en prenant cette initiative historique. Les Canadiens ne font que commencer à percevoir notre vulnérabilité face au protectionnisme américain et la logique de notre approche à deux volets.

Notre approche à deux volets des relations commerciales - dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et des négociations avec les États-Unis - concerne l'avenir du Canada. Elle concerne les emplois pour l'avenir. Elle concerne la croissance économique des régions du Canada qui ne partagent pas notre prospérité actuelle.

Le caractère complémentaire de cette approche à deux volets a été souligné récemment par deux visiteurs importants venus au Canada. Les entreprises de l'Europe de l'Ouest investiraient au Canada avec plus de confiance si elles savaient pouvoir également avoir accès au riche marché américain. Il est évident que les investissements amènent au Canada les nouveaux emplois et la croissance économique dont nous avons besoin.

Faisant écho à l'avis du ministre Bangemann, les membres de la mission japonaise sur les investissements ont laissé entendre, dans leur rapport de janvier, qu'un accès plus assuré au marché américain accroîtrait le commerce et les investissements japonais au Canada. Le monde suit le déroulement de nos négociations.

Nos négociations de libre-échange avec les États-Unis complètent parfaitement nos démarches multilatérales. Notre entente avec les États-Unis doit être compatible avec le GATT, et elle le sera.

Les objectifs que nous poursuivons dans des négociations bilatérales sont de raffermir et d'élargir nos relations commerciales uniques avec les États-Unis, de mettre fin au harcèlement commercial et de promouvoir la stabilité, de créer de nouveaux débouchés et de nouveaux emplois, de libérer tout le potentiel économique des Canadiens. Voilà ce que nous envisageons.

L'autre attitude serait d'éprouver les mêmes craintes et anxiétés viscérales que les Libéraux et le NPD.

Il semble que beaucoup d'étrangers suivent ces négociations plus attentivement que certains Canadiens. Prenons l'exemple d'Ed Broadbent. Le lendemain du grand débat sur les échanges commerciaux, il était invité à l'émission The Journal. Lorsque le reporter lui a demandé s'il serait favorable au libre-échange à certaines conditions, il a répondu: "Si nous parlons d'un arrangement qui prévoit

certains mécanismes de protection, qui maintient les offices de commercialisation, qui conserve certaines exigences en matière d'investissements dans l'industrie automobile, qui protège nos industries culturelles..., nous pourrions avoir une entente commerciale avec les États-Unis."

M. Broadbent était-il distrait la veille pendant le débat à la Chambre des communes? S'il avait été attentif, il aurait entendu définir l'arrangement commercial que nous recherchons avec les États-Unis dans des termes tout à fait identiques.

Permettez-moi de citer notre motion: "Que cette Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique du gouvernement en matière de commerce multilatéral, tout en protégeant notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, notre industrie automobile et notre identité culturelle."

Je défie qui que ce soit de m'indiquer une différence entre l'énumération faite par M. Broadbent et ma motion. J'aurais aimé qu'on lui demande de préciser cette différence pendant l'émission The Journal. Il n'y en a absolument aucune, ce qui m'amène à demander pourquoi le NPD a voté contre la motion. Comme l'a dit un homme illustre, il vaut mieux quelquefois se taire que trop parler?

Parlant des Libéraux, leur comportement dans le grand débat sur les échanges commerciaux est également étonnant. John Turner a proposé un amendement extrêmement long et compliqué de ma motion. Comme l'orateur l'a fait observer, l'amendement était d'une longueur et d'une complexité inhabituelles. Je pense que le président doit considérer que cette proposition d'amendement est très voisine d'une négation déguisée ou diluée.

Je trouve étrange que les deux partis d'opposition aient voté contre la motion, alors que le chef de l'un d'entre eux l'a acceptée en substance lors d'une émission nationale de télévision et que l'autre a recouru à un amendement complexe pour dissimuler le fait qu'un bon nombre des membres de son parti appuient le libre-échange.

Il serait passablement difficile de déterminer la stratégie commerciale nationale de l'un des deux partis d'opposition en se fondant sur leur participation à ce débat parlementaire crucial, et qu'ils réclamaient depuis des mois.

Comme je l'ai indiqué, notre motion stipulait que nos pourparlers bilatéraux font partie intégrante de notre politique commerciale multilatérale. Dans les pourparlers du

GATT, nous avons déployé des efforts notables pour résoudre un problème particulièrement pressant: la crise mondiale actuelle de l'agriculture. En fait, le premier ministre a été le premier dirigeant à insister sur une réforme approfondie de l'agriculture lors du sommet économique des Sept.

Les pratiques qui perturbent le commerce des produits agricoles sont devenues sans aucun doute un problème global
d'une ampleur considérable. Quant au commerce international
de produits agricoles, qui n'a jamais été très prospère, il
traverse actuellement une crise. Pour savoir ce que
l'absence de règles efficaces peut entraîner pour le
commerce international des marchandises, il suffit
d'examiner la situation du commerce des produits agricoles.

Le groupe des commerçants loyaux de produits agricoles, appelé Groupe de Cairns, dont le Canada est membre et qui représente 25 % de la production agricole mondiale, a pour objetif de trouver une stratégie pour contrecarrer les importantes subventions américaines et européennes qui menacent nos exportations. John Wise, Charlie Mayer et moi-même serons les hôtes de la prochaine réunion de ce groupe, avant le Sommet de Venise. Nous serons donc en mesure de faire un exposé complet au premier ministre à propos de nos soucis communs.

Dans le cadre du GATT, nous exercerons des pressions en vue de la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce, tout comme les gouvernements canadiens l'ont fait depuis quarante ans. Nous agirons ainsi parce que l'histoire nous enseigne que le Canada prospère quand les obstacles au commerce sont supprimés.

Comme les habitants de cette province le savent fort bien, notre commerce de produits automobiles avec les États-Unis au cours des 20 ou 30 dernières années illustre clairement les avantages de la réduction et de la suppression des tarifs douaniers.

Au cours du récent débat parlementaire, nous avons déterminé les questions à négocier.

Je ne reprendrai pas en détail tous les sujets que j'ai touchés dans ce débat. Vous avez tous suivi attentivement les discussions animées de cette journée. J'aimerais traiter de deux des questions essentielles: le règlement des différends et le commerce des services.

Le Canada et les États-Unis doivent améliorer le processus de règlement des différends commerciaux. Nous avons tous été témoins de l'affaire du bois d'oeuvre résineux. Je ne désire pas reprendre tous les anciens arguments au sujet du règlement qui a été négocié. Je vous demande cependant de vous arrêter aux points suivants.

Que serait-il arrivé si un organisme impartial et binational s'était occupé de l'affaire du bois d'oeuvre?

Qu'arriverait-il si un traité, plutôt que le département américain du Commerce, établissait des critères pour déterminer ce qui peut faire l'objet de droits compensateurs?

Qu'arriverait-il si un traité stipulait que les différends devaient être règlés de façon définitive et ne seraient pas à la merci de solutions législatives si la "mauvaise" décision était rendue?

Qu'arriverait-il si un traité contribuait à protéger les exportateurs canadiens contre des campagnes de lobbying intensif visant à limiter leur accès au marché américain?

À mon avis, nous nous en trouverions beaucoup mieux. Des règles acceptées d'un commun accord seraient appliquées par un organisme impartial. Pourrait-on réellement prétendre que ce ne serait pas une amélioration par rapport à la situation actuelle?

Je voudrais ajouter autre chose au sujet de la législation sur les recours commerciaux. Il est intéressant de remarquer la réaction américaine à la décision récente du Tribunal canadien des importations à propos du maîs.

Certains d'entre vous ignorent peut-être que le Canada a sa propre législation en matière de droits compensateurs, la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Un procès engagé par les producteurs ontariens de maîs contre leurs concurrents américains a établi l'existence de subventions. Lorsque le Tribunal, qui est un organisme administratif indépendant, a déclaré qu'il y avait préjudice, les Américains ont réagi rapidement.

Ils étaient sidérés. Comment le Tribunal avait-il pu conclure à l'existence d'un préjudice? Le Canada ne savait-il pas quel genre de menace cette décision représentait pour le système commercial international? Leur argumentation reprenait la critique que j'avais faite à l'égard de leur décision dans l'affaire du bois d'oeuvre.

Des résolutions furent présentées au Sénat pour demander une enquête sur l'enquête canadienne. Plusieurs protestèrent avec véhémence contre la décision du Tribunal. Cette affaire a donné aux Américains une idée de ce que l'on ressent lorsqu'on est la victime d'une procédure commerciale

quasi judiciaire. Cela peut, tout comme aux autres, leur arriver.

Ceci dit, je parlerai maintenant du commerce des services. Dans notre économie nationale, les services occupent une place d'une importance incroyable. Environ les deux tiers de notre PNB viennent de ce secteur. Et notre taux de croissance dans ce domaine a progressé d'en moyenne 3 % par an. Notre problème dans les échanges internationaux est l'absence de règles du GATT concernant les services.

Les obstacles que nous rencontrons dans le commerce international des services peuvent être mineurs, par exemple si nous ne pouvons envoyer un technicien aux États-Unis pour réparer des machines canadiennes, ou majeurs, lorsque nous ne pouvons assurer des services de transport maritime entre des ports américains.

Nos compagnies aériennes aimeraient assurer davantage de services aux États-Unis. Nos camionneurs pourraient bénéficier d'un accès au marché américain inter-état. Notre industrie touristique, nos compagnies d'assurance-vie, nos ingénieurs et nos experts-conseils pourraient tous avoir à gagner de nouvelles règles.

Nos étudiants obtiennent des diplômes dans des spécialités reliées aux services: informatique, génie, biologie, comptabilité, administration des affaires, journalisme et ainsi de suite. C'est pourquoi nous cherchons à élargir les débouchés qui existent dans ces disciplines.

Il est fort logique d'essayer d'éliminer les barrières qui se dressent dans le commerce international des services, quand notre économie en souffre de façon croissante. C'est précisément ce que nous faisons.

Le commerce des services fait actuellement l'objet de discussions dans le cadre des négociations du GATT entre-prises en Uruguay, mais c'est un processus qui prendra un certain temps. Le Canada et les États-Unis peuvent marquer plus rapidement des progrès sur ce chapitre dans le cadre de leurs négociations bilatérales.

C'est là une raison qui fait que cette initiative donne de l'élan aux négociations multilatérales. Nous avons une occasion historique de contribuer à l'établissement des nouvelles règles commerciales internationales. Alors, quelle est notre position actuelle?

L'accord commercial peut être comparé à un livre. Nous avons déjà une table des matières indiquant les sujets

traités dans les négociations. Pour certains chapitres, nous avons un texte écrit qui prend forme. Pour d'autres, il y a un texte, mais un texte très préliminaire. Pour d'autres encore, il n'y a encore que des idées qui attendent d'être étoffées. Nous avons environ cinq mois pour terminer l'ouvrage.

Le livre doit être terminé en octobre de façon que l'administration américaine puisse soumettre l'entente paraphée au Congrès. Au Canada, selon les mesures qui seront nécessaires pour appliquer cette entente, il faudra suivre nos procédures.

La rédaction de ce livre est semblable à une rédaction collective. Étant donné les mécanismes consultatifs élaborés que nous avons mis sur pied, toute personne qui sentait le besoin de faire connaître ses vues a eu amplement l'occasion de le faire.

Nous avons consulté les provinces, les entreprises et les travailleurs par le truchement du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des 15 groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, les associations industrielles, les conseils des arts et les groupes de femmes, pour ne nommer que quelques groupes, et nous avons transmis ces opinions au Comité du Cabinet chargé du commerce. Celui-ci a servi de comité de rédaction, dont la tâche est de faire de cette entente un succès de librairie.

Comme vous le savez tous, cette initiative retiendra l'attention du Canada tout entier. Nos médias joueront un rôle critique dans ce processus. Il faudra assurer une couverture honnête et équilibrée de l'entente, une évaluation sérieuse des critiques ainsi que du gouvernement. Je désire souligner que toute étude économique digne de foi relative à cette initiative, effectuée au Canada ou aux États-Unis, prévoit la croissance économique, l'augmentation du nombre d'emplois et l'accroissement de la prospérité des deux pays.

Je ferai aussi observer que certaines manchettes récentes ont déformé les faits, ce qui rend un bien mauvais service aux Canadiens. Des exemples? "Après l'accord de libre-échange, il ne restera plus au Canada qu'à hisser le drapeau américain". "L'appui enthousiaste du président Reagan au libre-échange masque de graves problèmes à la table de négociation". "Les politiciens sont en train de vendre le pays".

Dernièrement, un des principaux journaux canadiens énumérait les terribles conséquences que prévoient les adversaires du libre-échange. En voici quelques-unes:

- Fin d'une politique étrangère indépendante,
- Fin de l'assurance pour soins médicaux et hospitaliers, de l'assurance-chômage, des subventions à l'enseignement et des garderies de jour,
- Fin des prestations supplémentaires aux pensionnés âgés,
- Fin de l'application des codes du travail et des lois sur la santé et la sécurité au travail,
- Danger pour le bilinguisme.

Autrement dit, ce serait la fin du Canada tel que nous le connaissons. Ce ne sont là que des épouvantails plutôt simplistes et ridicules. Ceux qui croient à ce genre de sottises bernent sérieusement les Canadiens et leur gouvernement. Quel gouvernement voudrait compromettre la souveraineté politique du Canada, nos programmes sociaux, notre lutte contre les disparités régionales, notre caractère linguistique particulier, notre identité culturelle unique? Certainement pas un gouvernement conservateur.

Le gouvernement a confiance en notre avenir et en notre capacité de soutenir la concurrence dans le monde. Il croit qu'un traité commercial ne présentera pas de danger pour l'existence du Canada en tant que nation souveraine et indépendante. Il continuera de maintenir des politiques étrangères et nationales distinctes.

Je suis une nationaliste canadienne. Brian Mulroney est un nationaliste canadien. Donald Macdonald est un nationaliste canadien. Peter Lougheed l'est également. Nos critiques n'exercent aucun monopole sur l'amour de notre pays ou sur la fierté qu'il suscite.

L'un de nos éminents journalistes, Richard Gwyn, a présenté le défi de la façon suivante:

"Le libre-échange bilatéral représenterait, de la part des Canadiens, l'affirmation ultime de leur confiance en eux-mêmes, confiance en leur capacité d'entrer en concurrence et de demeurer une entité politique et sociale distincte."

Je crois que les Canadiens ont cette confiance en eux-mêmes.
Merci.